

## **CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE D'HISTOIRE DE L'ART RAPPORT DU JURY SESSION 2022**

Rapport établi par le président du jury :

Michel SEINCE, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional éducation musicale et chant choral, en charge de l'enseignement d'histoire des arts

Membres du jury :

Laetitia JIMENEZ, inspectrice de l'Éducation Nationale, 1<sup>er</sup> degré, circonscription d'Ancenis

Michel DURIF, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional histoire et géographie, en charge de l'enseignement d'histoire des arts

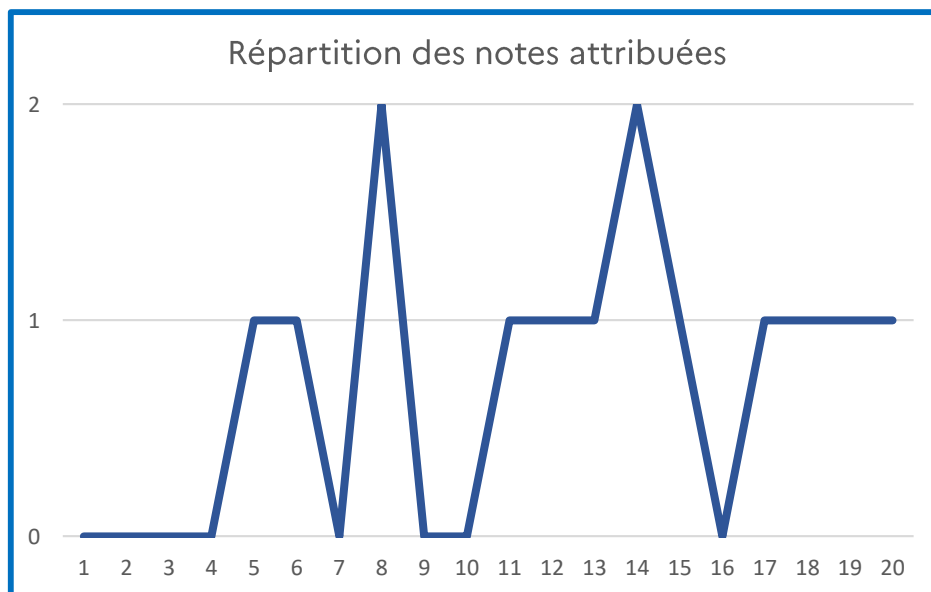
### **Éléments statistiques**

Candidats inscrits à la session 2022 : 14

Candidats présents à la session 2022 : 14

Origines professionnelles des candidats :

- Professeurs des écoles : 4
- Professeurs de collège : 4
- Professeurs de lycée : 6



Candidats admis à la certification complémentaire d'histoire de l'art : 10

- Professeurs des écoles admis à la certification complémentaire : 2
- Professeurs de collège admis à la certification complémentaire : 2
- Professeurs de lycée admis à la certification complémentaire : 6

## 1. Remarques générales

La session 2022 de l'examen de certification complémentaire d'histoire des arts a rassemblé un nombre important de candidats, eu égard aux sessions antérieures. En effet, 14 professeurs s'y sont présentés cette année, quand ils étaient 6 en 2018, 9 en 2019, 16 en 2020 puis seulement 4 en 2021. Le jury se réjouit d'un effectif relativement conséquent malgré les difficultés que tous ont pu rencontrer dans une longue période marquée par la pandémie de Covid 19. Celle-ci a nécessairement occasionné des adaptations régulières des pratiques pédagogiques, diminuant la disponibilité requise pour enrichir son parcours de carrière.

Le jury remarque également la diversité des provenances professionnelles, même si du lycée provient la plus grande partie des professeurs candidats. Les professeurs des écoles, pour qui l'accès à la certification a été ouvert lors de la session 2020, sont en nombre croissant et 2 d'entre les 4 présents sont lauréats de la certification. La variété des origines professionnelles qui s'étendent désormais sur l'ensemble des enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degrés peut être lue selon les motivations différentes qui amènent les personnels à se présenter à la certification complémentaire d'histoire de l'art. Si chacune et chacun des candidats témoignent d'une appétence personnelle pour le fait culturel ou artistique, d'une volonté de la partager au sein de sa charge d'enseignement, les motivations pour obtenir une certification complémentaire sont assez diverses et s'inscrivent dans un parcours de carrière. Parmi ces motivations, le jury relève celles qui paraissent réunir le plus grand nombre :

- Une volonté de faire reconnaître par l'institution scolaire une somme de connaissances acquises soit lors de la formation universitaire, soit par une expérience professionnelle antérieure à l'entrée dans le métier d'enseignant. Ces connaissances sont parfois associées à une pratique artistique personnelle toujours en cours.
- Une volonté de participer à l'enseignement d'histoire des arts au sein d'une équipe d'établissement, voire à faire reconnaître une position d'initiateur et d'animateur de cette équipe.
- Pour les professeurs de lycée plus particulièrement, la possession d'une certification complémentaire d'histoire de l'art est une obligation statutaire. Dans leur préambule, les textes programmatiques pour l'enseignement de l'histoire des arts précisent : « *L'enseignement de l'histoire des arts au lycée est confié à une équipe de professeurs de différentes disciplines (arts plastiques, musique, histoire et géographie, lettres, philosophie, langues, etc.) titulaires de la certification complémentaire en histoire de l'art.* » Il est également à noter que la possession de cette certification complémentaire est obligatoire pour l'enseignement de l'histoire des arts dans les PPPE (Parcours préparatoires au professorat des écoles).

## 2. Éléments qualitatifs sur la session 2022

La diversité des itinéraires de formation et professionnels des candidates et candidats à la certification complémentaire d'histoire de l'art a largement contribué à l'intérêt des exposés et entretiens qui se sont déroulés. Il est cependant nécessaire d'insister sur la précision des termes ou intitulés qui entourent l'examen et l'enseignement qui peut en découler :

- La certification complémentaire est intitulée « d'histoire **de l'art** » alors que les enseignements dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, au collège ou au lycée, portent sur « l'histoire **des arts** ». Si naturellement beaucoup des candidatures reposent sur

une bonne connaissance des **beaux-arts** (appellation de la culture française désignant l'architecture, la peinture, la sculpture et la gravure), il est indispensable que soient également abordés, avec une relative précision, d'autres domaines artistiques lors de l'épreuve de certification : la musique, le cinéma, le théâtre, la danse, etc. Or, dans les dossiers rédigés en amont de l'épreuve par les candidats et remis au jury, ainsi que lors de l'exposé initial des candidats, le jury note une trop fréquente centration sur les seuls beaux-arts. Bien évidemment, l'entretien qui suit cet exposé permet d'enrichir l'évaluation que porte le jury sur l'aptitude de chaque candidat à s'intéresser à la diversité des faits, des fréquentations et des esthétiques artistiques dans leur histoire culturelle. L'enseignement de l'histoire des arts est envisagé comme un travail d'équipe qui assure une complémentarité des expertises disciplinaires. Mais, en particulier au collège ou au lycée, ces expertises ne sont pas exercées en parallèle. Elles s'articulent entre elles et nécessitent donc une capacité à invoquer la pluralité des domaines artistiques de manière individuelle comme en équipe d'enseignants.

- Plusieurs candidats convoquent, de manière quasi équivalente, les termes de PEAC (parcours d'éducation artistique et culturelle), EAC (éducation artistique et culturelle) et enseignements artistiques. Ils n'en distinguent que trop confusément les dimensions, enjeux et textes de référence. Or, un parcours d'éducation artistique et culturelle n'est pas un enseignement. Il s'appuie sur des enseignements artistiques (arts plastiques, éducation musicale, histoire des arts) mais son champ d'action et d'exploration englobe les temps scolaires, périscolaires ou encore extrascolaire. Le PEAC implique des partenariats avec des structures externes à l'institution scolaire, ce qui n'est pas une exigence pour les enseignements artistiques mais peut en être une complémentarité.

L'exposé initial de l'épreuve est un temps qui nécessite d'être préparé par le candidat. Il doit être construit et envisagé comme circonscrit par sa durée réglementaire (10 minutes). Il instaure une communication avec les membres du jury et ne peut donc être ramené à une austère lecture à voix haute d'un document préparé en amont, qui serait énoncé en évitant tout échange de regard avec les examinateurs. Il doit également être dynamique et positif pour mettre en évidence l'engagement pédagogique plutôt que se réduire à une liste exhaustive des formations suivies par le candidat.

L'entretien avec le jury permet de revenir sur certains éléments abordés lors de l'exposé ou inscrits dans le dossier. Il permet de les préciser ou d'en apprécier la connaissance ou la maîtrise pédagogique ou culturelle. L'entretien a également pour objectif de compléter l'appréciation du jury sur des connaissances et compétences définies par le texte réglementaire de l'épreuve. Il est donc important que les candidats aient une connaissance suffisante de ce référentiel de connaissances et de compétences pour y répondre.

Extrait de la note de service n° 2019-104, du 16 juillet 2029 : **Modalités et délivrance d'une certification complémentaire dans certains secteurs disciplinaires :**

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- de solides notions d'histoire générale de l'art, incluant une maîtrise de la chronologie et du vocabulaire propres à chacun des domaines d'expression artistique relevant de l'histoire de l'art ;
- la connaissance des problématiques et des méthodes de l'histoire de l'art ;

- *la capacité à analyser une œuvre sous divers angles d'approche, et à la mettre en relation avec d'autres œuvres et domaines artistiques sur la base de concepts historiques et esthétiques pertinents ;*
- *la connaissance et la pratique des institutions et structures patrimoniales locales, et la capacité à les mobiliser au service de l'enseignement de l'histoire des arts ;*
- *la capacité à mettre en œuvre, au sein d'une équipe et avec la contribution de spécialistes et d'institutions, un parcours de formation des élèves s'appuyant sur des études de cas précis et au moins un projet de classe, en lien avec les programmes des cycles 3 et 4, ou/et des enseignements optionnels et de spécialité au lycée.»*

Une connaissance de la structure des enseignements d'histoire des arts qui jalonnent le parcours scolaire, du cycle 3 au cycle terminal est tout à fait souhaitable. Le jury, selon le niveau d'intervention professionnelle de chaque candidat, ne manque pas d'interroger sur des éléments précis des programmes d'enseignement. Il est attendu des candidats qu'ils puissent non seulement maîtriser des connaissances historiques et lexicales spécifiques, des repères esthétiques mais qu'ils puissent également indiquer comment ils seront constitutifs de son action pédagogique, dans une équipe pluridisciplinaire, et auprès des différents publics scolaires (écoliers, collégiens, lycéens)

Enfin, le jury précise qu'aucun support complémentaire au dossier ne peut être proposé par les candidats lors de l'épreuve (diaporama, classeurs, vidéo, etc.). Au besoin, ceux-ci peuvent être joints, en annexe et nombre limité, au dossier préparé en amont.

### **3. Quelques conseils pour préparer et réussir l'épreuve de certification complémentaire d'histoire de l'art.**

- Bien préparer l'exposé oral qui ne peut se résumer à un récapitulatif du curriculum vitae et du dossier présenté.
- Appuyer son exposé sur une démarche pédagogique d'enseignement de l'histoire des arts réalisée ou projetée pour un niveau de classe donné. Celle-ci ne doit pas être utopique et se référencer aux textes réglementaires qui accompagnent l'enseignement de l'histoire des arts, selon les cycles et typologies d'enseignement.
- Etre en capacité de contextualiser les œuvres d'arts, dans leur diversité matérielle (visuelle, sonore, chorégraphique, théâtrale, etc.) comme dans leur participation à une histoire et à une esthétique particulière.

Michel SEINCE  
IA-IPR d'éducation musicale et de chant choral,  
président du jury de la session 2022

